Nous en sommes persuadés, tous ceux qui ont entendu cette cantate lors des fêtes jubilaires tiendront à la posséder comme un précieux souvenir, et les amateurs de belle et savante musique ne manqueront pas d'en faire leurs délices. Aussi, nous tenons à annoncer que la cantate de MM. Mahieu et Heinrich est mise en vente dès aujourd'hui, au prix très avantageux de 2 fr 50, chez l'éditeur, M. Reseoor Grande-Place et chez MM. Lemaire, Debisschop, Delmotte-Dhalluin et Watteeuw.

RUPTURE D'UN FIL DE TROLLEY, RUE DE GAND. — Jeudi soir, vers six heures, un fil de trolley du tramway électrique s'est subitement rompu rue de Gand en face le numéro 396. Il n'y a heureusement eu aucun accident de personne. La circulation des tramways a été interrompue sur la ligne du Pont-de-Neuville pendant le reste de la soirée.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. Mathon et Dubrulle, un tisserand, Emile Depraeter, âgé de 21 ans, demeurant à Wattrelos, a eu le majeur gauche déchiré par le crochet du porte-poids d'un métier. M. le docteur Picquet, de Roubaix, a déclaré qu'il subirait une incapacité de travail de 15 jours.

— Edouard Voogt, âgé de 46 ans, magasinier, demeurant rue de Bouvines, 59, travaillant chez M. Paul Jonglez, a été blessé aux jambes par la chûte d'une caisse. Un repos de quinze jours lui a été prescrit par M. le docteur Playoust.

— Un fileur de la maison Legrand et Cie, Désiré Dauvers, âgé de 37 ans, demeurant quai de Gravelines, à Roubaix, a eu le pouce pris entre la baguette et la contre baguette d'un métier. M. le docteur Bernard a constaté une plaie et ordonné au blessé un repos de huit jours.

— Une soigneuse, Marie Brouaux, demeurant rue de Fleurus, 138, travaillant chez M. J.-B. Honoré, a eu la main droite serrée entre le bâti et le mouvement du chariot d'un métier. Il en est résulté une plaie, dont la guérison demandera quinze jours. La blessée a été soignée par M. le docteur Bourgois.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Vendredi matin il est arrivé aux Halles les denrées suivantes : Marée 1450 kilos ; abricots 250 kilos ; cerises 3.500 kilos ; fraises 270 kilos ; pommes de terre 1145 kilos ; groseilles 25 kilos ; fromages 260 kilos ; beurre 150 kilos.

SAISIE DE VIANDE A L'ABATTOIR. — Vendredi matin, M. Ansart, vétérinaire, inspecteur des denrées alimentaires, a saisi à l'abattoir une vache pesant 172 kilos, dont la viande a été reconnue impropre à la consommation. Cette viande a été enfouie.

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Jeudi soir vers neuf heures, un homme de peine : Julien D... âgé de 44 ans, demeurant à Roubaix rue du Tilleul, passait rue Saint-Jacques lorsqu'il s'affaissa tout-à-coup sur la chaussée et perdit connaissance. Des passants le conduisirent chez M. Decraeme, pharmacien, qui lui donna des soins. D... n'avait pas mangé ni bu depuis 36 heures. Une voisine charitable lui a donné un œuf et un verre de vin qui lui ont donné un peu de vigueur. Le malade a été reconduit à son domicile en tramway.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le conseil municipal s'est réuni vendredi soir à huit heures et demie à l'Hôtel-de-Ville en session extraordinaire. Nous donnons d'autre part le compte-rendu de la séance.

LES CONTRAVENTIONS. — Pendant la journée de vendredi la police a relevé les contraventions suivantes : Violences légères, 3 ; abandon de voiture dans la cour de la gare, 4.

UN MAUVAIS FILS. — Dans notre dernier numéro nous avons parlé de l'arrestation de deux voleurs de zinc. L'un d'eux, âgé de 17 ans, Désiré Levillain, vient de se voir dresser procès-verbal pour coups à sa mère et à une voisine, demeurant toutes deux rue des Trois-Pierres.

MARCQ-EN-BARŒUL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Nous rappelons que c'est aujourd'hui samedi à 5 heures du soir, que le Conseil municipal de Marcq tiendra la seconde séance de la session ordinaire.

LA DUCASSE DU QUESNE. — Jeudi soir a eu lieu la ducasse du Quesne. Comme les années précédentes, un grand bal avait été organisé. Les promeneurs étaient très nombreux et le quartier du Quesne a été très animé jusqu'à une heure avancée de la soirée.

AUDACIEUX MALFAITEURS. — Vendredi, un peu avant midi, cinq jeunes gens paraissant âgés de 15 à 20 ans, entraient dans un magasin attenant à la minoterie de M. Catry et appartenant à M. Catry lui-même. Les malfaiteurs se mirent en devoir de remplir de ferraille et de fonte un sac que l'un d'eux portait. A ce moment, la cloche de la minoterie sonna midi ; les malfaiteurs prirent la fuite en abandonnant leur butin; ils ont été aperçus par plusieurs personnes qui n'ont pu donner des fuyards qu'un vague signalement.

ACCIDENT D'USINE. — Un ouvrier chaudronnier travaillant à la distillerie Lesaffre et Bonduel, Henri Thuillier, 37 ans, demeurant à La Madeleine, s'est luxé la clavicule. M. le docteur Ducroquet qui a examiné le blessé, a prescrit un repos de quinze jours environ.

BOUSBECQUE

MORT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL. — Nous apprenons la mort à l'âge de 77 ans, de M. J.-B. Carrette, conseiller municipal de cette commune depuis de nombreuses années. Les funérailles de M. Carrette auront lieu aujourd'hui samedi à 10 heures.

BONDUES

SUCCES SCOLAIRE. — Jeudi ont eu lieu à Tourcoing, pour les écoles libres, l'examen pour l'obtention du certificat d'études élémentaires. L'école libre St-Joseph, dirigée par les Frères Maristes, présentait 6 élèves : tous ont été reçus avec des notes excellentes. Ce sont : Alphonse Debondues, avec la note très bien ; Louis Galand, bien ; Alphonse Mullier, bien; Emile Meurillon, bien; Jules Lecourt, assez bien et Jules Dubloit, bien satisfait. Nos adressons aux maîtres et aux élèves nos sincères félicitations.

LINSELLES

UN JEUNE ENFANT SAUVE D'UNE MORT CERTAINE. — Un pénible événement a failli se produire hier soir jeudi, vers huit heures, au hameau de la Vignette. Un petit enfant de deux ans, le jeune Delescluze, trompant la surveillance de sa mère, est tombé dans un fossé rempli de vase ; le pauvre petit — serait infailliblement péri, sans l'intervention courageuse de Mme Auguste Delbecq, qui, attirée par ses cris, réussit à retirer saint sauf le jeune enfant de sa position ; il était temps, car le pauvre petit avait déjà de la vase jusqu'aux épaules.

LILLE

ARRESTATION D'UN FAUX-MONNAYEUR. — A la suite d'une perquisiton opérée vendredi après-midi par M. Boillerault, chef de la sûreté, place Vanacker, au domicile d'Achille Ducoin, mouleur, et qui a fait découvrir tout un attirail de faux-monnayeur, celui-ci a été arrêté. Un nommé Huysmans, arrêté le 19 juin, est impliqué dans cette affaire.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 9 juillet 1900, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Augustin Duriez, ancien sabotier, époux de Dame Florentine Carrette, décédé à Roubaix, le 29 mai 1900, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST

64-66, rue de l'Alouette, Roubaix, téléphone. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 54875

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

LE BOULEVARD DE LILLE A ROUBAIX ET A TOURCOING

Roubaix, le 4 juillet 1900

Dans sa lettre du 25 avril qu'il intitule : « L'Agréable » votre honorable correspondant nous prouve qu'il n'est ni Roubaisien ni Tourquennois ou du moins que les intérêts immédiats des deux villes sœurs ne le préoccupent que fort peu.

Je maintiens donc que, quand il s'agit de centres industriels comme les nôtres, l'utile prime l'agréable et la grosse majorité de nos concitoyens pensent comme moi. Si nous ne défendons pas nos intérêts, ce ne seront pas les Lillois qui le feront pour nous.

Contrairement au boulevard de Lille, les travaux que je demandais dans ma lettre parue dans le « Journal de Roubaix » le 27 mai dernier, sont, au premier chef d'utilité publique. Les administrations municipales de Roubaix et de Tourcoing s'en rendront facilement compte et, si elles sont vraiment dévouées à leurs concitoyens, elles dédaigneront le projet du grand boulevard de Lille, pour s'occuper immédiatement des trois nouvelles voies à créer entre Roubaix et Tourcoing.

L'élargissement de l'ancienne voie de Roubaix à Tourcoing pourrait être étudié simultanément avec le boulevard de ceinture et la rue de la Gare à Tourcoing.

Pour aujourd'hui, je répéterai seulement que le projet du boulevard vers Lille est une œuvre essentiellement lilloise ; aussi j'espère que les conseils municipaux de nos villes sauront sauvegarder nos intérêts en ne s'engageant pas à la légère dans cette affaire grosse de conséquences.

Dans une prochaine communication, j'aborderai la question au point de vue de l'hygiène, de l'avenir de nos industries et de la ruine des propriétaires riverains des routes actuelles.

Un Commerçant

L'EXTENSION DU RÉSEAU DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE ROUBAIX-TOURCOING

L'enquête d'utilité publique

L'arrêté départemental, dont voici la teneur, prescrit une enquête d'utilité publique sur le projet d'extension du réseau des tramways électriques de Roubaix. Cette enquête aura lieu à Roubaix, à Hem et à Leers, les trois communes intéressées par ce projet.

Nous, Préfet du département du Nord, Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur

Vu les avants-projets d'extension du réseau des tramways électriques de Roubaix présentés par la ville de Roubaix et la Compagnie nouvelle des Tramways de Roubaix-Tourcoing, aux dates des 15 et 25 septembre 1899 ;

Vu les décisions de M. le Ministre des Travaux publics des 29 décembre 1899 et 18 janvier 1900, déclarant que l'enquête d'utilité publique peut avoir lieu sans que la question de savoir à quelle autorité il appartiendra d'accorder la nouvelle concession ait été résolue ;

Vu la délibération du Conseil général du Nord du 25 avril 1900, décidant qu'avant de statuer sur la demande de prolongation de la concession actuelle, ainsi que sur la demande de concession et de rétrocession des nouvelles lignes présentées par la ville de Roubaix, il sera procédé à l'enquête prescrite par l'article 29 de la loi du 11 juin 1880, sous toutes réserves, notamment en ce qui concerne l'autorité concédante et la classification du réseau (communal ou départemental) ;

Vu le rapport de M. l'ingénieur en chef, directeur du contrôle, du 28 juin 1900, proposant la mise à l'enquête;

Vu la loi du 11 juin 1880 et le décret du 18 mai 1881 concernant la forme des enquêtes en matière de chemins de fer d'intérêt local et de tramways.

Arrêtons : Article 1er. — Les avant-projets et les pièces ci-dessus visés, resteront déposés pendant un mois, du 8 juillet au 8 août 1900, aux mairies de Roubaix et de Lannoy, chefs-lieux de canton, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Article 2. — Des registres d'enquête seront ouverts aux mêmes lieux et pendant le même délai, pour recevoir les observations qui seraient faites sur les avant-projets dont il s'agit.

Article 3. — Un plan de traverse et un mémoire descriptif seront déposés pendant le même temps avec un registre spécial aux mairies de chacune des communes de Wattrelos, Hem et Leers.

Article 4. — Les Conseils municipaux de Roubaix, Lannoy, Wattrelos, Hem et Leers, convoqués au besoin en session extraordinaire, seront appelés à délibérer et à émettre leur avis sur l'utilité et la convenance de l'entreprise.

Article 5. — La Chambre de commerce de Roubaix sera appelée à délibérer et à exprimer son opinion sur le même objet.

Article 6. — Une commission composée de neuf membres se réunira à la Préfecture du Nord, le 14 août 1900, à 2 heures, pour, dans un délai de quinze jours, formuler son avis tant sur les projets que sur les observations auxquelles ils auraient donné lieu.

Article 7. — Sont nommés membres de cette commission : MM. Briet, propriétaire à Roubaix ; Carrette, maire de Roubaix; Delerosie, maire d'Hem; Ego, négociant en tissus à Roubaix; Lagache, président de la Chambre de commerce de Roubaix; Monvoisin, négociant en laines à Roubaix; Motte, industriel, député et conseiller général à Roubaix; Rousseau Achille, industriel à Roubaix; Rousel, industriel, conseiller général à Roubaix. La commission désignera elle-même son président et son secrétaire. MM. les ingénieurs du département assisteront à la réunion d'enquête à titre consultatif.

Article 8. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans les communes des cantons de Roubaix et de Lannoy. Ces publications seront constatées par des certificats des maires.

Article 9. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à chacun des membres de la commission, à M. Stoclet, ingénieur en chef du département, à M. le Maire de Roubaix et à la Compagnie nouvelle des Tramways de Roubaix-Tourcoing.

Fait à Lille, le 3 juillet 1900.

Le Préfet du Nord,
L. VINCENT.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 6 juillet

En l'absence de M. G. Dron, Maire, la séance est présidée par M. Lecomte, premier adjoint.

A neuf heures, il est procédé à l'appel nominal. Sont présents : MM. Lecomte, Salembien, Flament, Cordier, adjoints ; Ducoulombier, Honoré Colson, Massard, Dassonville, Parsy, Cordier, Martin, Leveugle, Henri Loridant, Ch. Leplat, H. Lefebvre, Darras, Scalbert, Saison, Grau, Campion, Cerion, Decavèle, Masurel, Leclercq, Dré Six, Ch. Loridant, Quivron, Ladesou, Rompteau, Vogt, Delphin Dumortier.

Excusé M. Henri Dumortier.

M. H. Loridant est nommé secrétaire pour la réunion ; il donne lecture du procès-verbal de la séance précédente : la rédaction en est adoptée.

SERVICE DES EAUX. — Sur divers rapports, de l'administration municipale, le conseil autorise l'acquisition d'un terrain contigu à l'usine élévatoire de Bousbecque moyennant le prix de 8.029 francs 75; il approuve un emprunt complémentaire de 1.200 000 francs pour la distribution d'eau potable. 360.000 fr. seraient à emprunter directement par Tourcoing au taux d'intérêt qui ne dépassera pas 3.75 pour cent.

A ce propos, M. Cerion demande si on ne pourrait pas diminuer le prix d'installation. M. le président répond qu'un crédit de 50.000 francs est prévu dans le nouvel emprunt pour faciliter les installations d'eau.

M. Quivron demande que des mesures soient prises pour que dans un but d'hygiène les distributions s'étendent dans tous les quartiers.

Un autre rapport relatif au service des eaux est présenté pour l'approbation du cahier des charges réglant la fourniture des conduites et de la tuyauterie au réservoir du Mont des Bonnets. Ces fournitures seront traitées par marchés de gré à gré : l'importance s'élèverait à environ 27.000 francs, y compris les travaux de terrassement faits en régie par le service des eaux. Les conclusions de ce rapport sont approuvées sans aucune observation.

Enfin le conseil régularise un règlement de fontes livrées par la société de Pont-à-Mousson et dont le paiement n'avait pas encore été effectué.

M. Charles Loridan demande si les tuyaux sont essayés : la ville a déjà eu des indemnités à payer du fait des explosions de tuyaux ; ne pourrait-on demander des garanties à la Société de Pont-à-Mousson.

M. Salembien dit que l'installation du Mont des Bonnets corrigera la pression qui a été cause des ruptures de tuyaux alors que ces tuyaux avaient été essayés.

LES VIEUX PAVES. — Le service vicinal dispose actuellement de 10.000 pavés dont la ville demandera l'abandon gratuit pour paver des accotements de routes.

L'INSTALLATION DE L'HOTEL-DE-VILLE. — Le conseil autorise l'administration à traiter avec M. Rousé, entrepreneur, des travaux de l'Hôtel-de-Ville pour la fourniture de différentes pièces de mobilier. Elle l'autorise aussi à traiter avec une maison de Paris pour une fourniture de glaces pourdiverses portes.

ELEVES BOURSIERS. — M. Flament, adjoint à l'Instruction publique donne communication des notes obtenues à l'Ecole des Arts décoratifs par MM. Clément et Mullies, boursiers de la ville. Le Directeur de l'Ecole dit particulièrement en ce qui concerne M. Mullies que cet élève qui a obtenu 5 prix fait l'honneur de la ville de Tourcoing.

FABRIQUES D'EGLISE. — Les comptes et budgets sont renvoyés à la commission des Finances

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Même décision est prise pour les compte et budget du Bureau de Bienfaisance.

CAISSE D'EPARGNE. — Un aperçu est donné des opérations de la Caisse d'épargne en 1899.

Nous avons nous-mêmes analysé ce document ; nous n'avons donc pas à y revenir.

Le conseil est appelé à choisir un directeur en remplacement de M. Duhamel décédé. M. Denis Grand est élu par 13 voix contre 7 pour M. Flament et 4 blancs.

M. Quivron proteste contre cette élection parce qu'on s'est entendu hors de lui sur un nom.

M. Flament fait remarquer qu'il y a longtemps que la question a été agitée et qu'il n'y pouvait donc y avoir de confusion pour personne.

DELEGUES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE. — Le Conseil précédent avait décidé d'envoyer des délégués ouvriers à l'Exposition. L'administration propose de voter 3.000 francs pour l'envoi de 24 délégués qui toucheraient chacun 125 francs. Cette proposition est adoptée.

L'administration propose de nommer en outre une commission spéciale qui serait chargée de choisir les délégués. Le Conseil municipal serait représenté par six de ses membres dans cette commission qui serait composée en outre de conseillers prudhommes patrons et ouvriers et de représentants de syndicats professionnels.

M. Quivron dit qu'il ne faut pas qu'il y ait des manœuvres préparatoires pour la formation des listes.

M. Leveugle dit que M. Quivron a droit comme tout autre de faire de la propagande en faveur d'une liste.

M. Grau propose de rejeter le vote à la fin de la séance.

M. Charles Loridan. — Mais M. Quivron qui réclame fait partie du conseil des prudhommes comme M. Delphin Dumortier ; ils ne peuvent pas être nommés des deux côtés.

M. le Président. — Les membres que vous allez nommer décideront avec l'administration s'il y aura lieu d'appeler tous les prudhommes au sein de la commission ; j'espère qu'ils seront assez larges pour l'admettre.

Enfin, il est procédé au vote. Sont désignés : MM. Saison par 20 voix, Parsy par 19 voix, Scalbert par 18 voix, Henri Loridan par 17 voix, Vogt par 17 voix, Leveugle, par 14 voix.

M. Quivron. — Donc, les socialistes sont évincés !

LE CONGRES DES FACTEURS DES POSTES. — Les facteurs des postes ont délégué l'un des leurs pour assister au Congrès des facteurs à Paris et ils sollicitent une subvention pour couvrir les frais de voyage du délégué.

Sur la proposition de l'administration municipale, le Conseil vote un crédit de 100 francs à cet effet.

BOURSES AU LYCEE — Un rapport de M. Masurel-Leclercq au nom de la commission de l'Instruction publique, propose d'allouer des bourses en faveur du fils de M. Lempereur, instituteur à la Croix-Rouge, de M. Lagache, employé au Conditionnement et de M. Lemyre, brigadier de gendarmerie.

HARMONIE DU GRAND PLAISIR. — Le Conseil alloue une subvention de 300 francs à l'harmonie du « Grand Plaisir » sur le rapport de M. Parsy.

M. Charles Loridan dit qu'il a voté le crédit, Crouy.

mais que ces subventions deviennent un « véritable chancre budgétivore ». C'est un véritable danger pour les finances de la Ville.

TIR A LA PERCHE. — Autre subvention, celle-ci de 400 francs à la société d'archers « Les Francs-tireurs tourquennois », pour l'organisation d'un tir important en 1900. Rapporteur M. Scalbert.

M. Grau. — Il y a deux sociétés ici, pourquoi plutôt à l'une qu'à l'autre ?

M. Parsy répond qu'il n'y a pas eu d'entente possible entre les deux sociétés.

M. Scalbert rappelle qu'autrefois on accordait des subventions à la Société du Château qui attirait à Tourcoing 250 à 300 tireurs.

M. Grau déclare qu'il n'est pas opposé à la subvention, il désirait savoir pourquoi c'était plutôt les « Francs-tireurs » que la Société « Saint-Arnold » ; il aurait voulu un tirage au sort entre les deux sociétés.

M. Flament dit que la question a été décidée en séance de commission.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

NOUVELLES BOUCHES A INCENDIE. — Sur un rapport de M. Masurel-Leclercq pour la commission de la Voirie, le Conseil décide que six nouvelles bouches à-incendie seraient placées :

Une : place Saint-Louis, angle de la rue de l'Epidème ; une rue des Cinq-Voies, angle de la rue de Balzac ; une rue du Tilleul, angle de la rue d'Honschoote ; une rue de Bradfort, angle de la rue d'Armentières ; deux rue du Virolois, dont une à l'angle de la rue de Valmy et une autre à l'angle de la rue des Fauvettes.

Ces différents quartiers, possédant de grands établissements, sont appelés à une grande extension : ces six bouches d'eau seraient donc très utiles, placées aux dits endroits.

RUE DU CONGO. — Le Conseil vote les crédits nécessaires pour la réalisation d'un projet de canalisatoin et d'éclairage de la rue du Congo, mitoyenne avec Mouvaux. La dépense sera de 8.725 francs 99.

Le Conseil se proroge à mardi prochain et la séance est levée à onze heures.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 6 juillet 1900

Présidence de M. Bouillon, juge

UN MARI QUI BAT SA FEMME. — Jules Fourlinnie, 32 ans, tisserand à Roubaix, Grande-Rue vit séparé de sa femme, Marie Damerose, laquelle habite rue de la Conférence; il la rouait toujours de coups et la malheureuse avait dû fuir pour échapper à ses brutalités.

Il y a quelques jours, Fourlinnie se rendit chez elle, brisa la porte qu'elle refusait d'ouvrir et la frappa à coups de pied et de poing. Cela lui vaut un mois de prison.

UN CHARIVARI. — Un charivari que l'on faisait le 21 mai à Marcq-en-Barœul, à l'occasion d'une « fausse noce » a mal tourné ; on se dit des injures, et voici deux batailleurs poursuivis pour coups.

Jules Salembier, qui n'a que 14 ans, est remis à ses parents ; quant à Jules Leman, qui est âgé de 21 ans, le Tribunal le condamne à 20 jours de prison avec sursis.

UN VOL DANS UNE BOUCHERIE. — Dans la soirée de jeudi 28 juin, un individu, nommé Alfred Wullems, âgé de 44 ans, menuisier demeurant à Roubaix, rue St-Laurent, pénétrait dans la boucherie de M. Jérôme Vanhécke, rue de Cartignies, et dérobait un saucisson, une scie et deux couteaux. Cet individu fut arrêté le lendemain au moment où il essayait de vendre les objets volés. L'inculpé a été déjà condamné douze fois ; il est sur la route de la relégation. Le Tribunal lui inflige 3 mois et 1 jour de prison.

VOL DE CHAUSSURES. — Modeste Lefebvre, 19 ans, demeurant à Wattrelos, rue Faidherbe, a volé, le 8 juin dernier, un ballot de chaussures à la porte d'une marchande, Mlle Coulon, rue de Lannoy; on l'a surpris en flagrant délit, et arrêté au moment où il prenait la fuite : néanmoins il a nié et a prétendu qu'il courait après le voleur, qu'on se trompait. Ça ne l'empêche pas d'être condamné à 3 mois de prison.

MAUVAISE PLAISANTERIE. — Le 4 juin, M. Pierre Derache marchand, demeurant rue de la Gare, à Roubaix, sortait de chez lui dans l'après-midi : il tirait son porte-monnaie de sa poche lorsqu'un individu sauta sur lui et lui arracha la bourse des mains. On l'arrêta aussitôt : c'est un sieur Auguste Vanhaesbrouck, âgé de 32 ans, journalier, rue du Chemin de fer ; il a prétendu qu'étant en état d'ivresse, — ce qui est certifié par les témoins, — il a voulu faire une farce, car il connaissait Derache. Vanhaesbrouck est acquitté du chef de vol ; il est seulement condamné pour ivresse à une amende de cinq francs.

AFFAIRES DIVERSES. — Adèle Leruste, 48 ans, bobineuse, à Roubaix, rue Magenta, ivresse en récidive correctionnelle le 2 juin, boulevard Gambetta, 2 mois de prison et 300 francs d'amende. — Pierre Sury, 49 ans, rattacheur, à Roubaix, ivresse en récidive correctionnelle, 1 mois de prison et 100 francs d'amende. — Marie Labrecht, 29 ans, lessiveuse à Hornaux, arrêtée à Tourcoing pour infraction à un arrêté d'expulsion, 2 mois de prison. — Deux mois également pour expulsion à Pierre Borré, 47 ans, cordonnier à Roubaix.

Constant Frédéric, dit Frédéric Roussel, 64 ans, mendicité à Halluin et vagabondage 6 jours. — J.-B. Chantry, 65 ans, journalier à Tournai, fraude, 6 jours de prison et 500 francs d'amende. — Deux mois de prison et 500 francs d'amende à Julien Berthe 21 ans, mécanicien. — 3 jours et 500 francs à Henri Berthe, 20 ans, tisserand, tous deux demeurant à Roubaix, rue de Lille, pour fraude de 24 kil. d'allumettes d'une valeur totale de 120 francs.

CONCERTS ET SPECTACLES

HIPPODROME ROUBAISIEN

Dimanche 8 juillet 1900, à 11 heures du matin

TIRAGE DES PRIMES DE LA Bouchée de Pain et du Prêt du couchage

Matinée Populaire. — Programme : « Mandolinistes Roubaisiens : 1. Marche, E. Patierns ; 2. « La belle Angevine », valse, E. Patierns.

Le « Broutteux ».

M. Th. Debucquoy : « Final de Winding ; » Valse de concert, Debucquoy.

« Mandolinistes Roubaisiens » : 1. « Tu n'en auras pas », V. Monti ; 2. Fantaisie sur « Martha », Piétrapertosa.

M. Th. Debucquoy : « Robert le Diable », Meyerbeer, arrangé par Dunagalli.

Le « Broutteux ».

Tirage des primes.

UN CONCERT PUBLIC GRANDE-PLACE. — A l'occasion de la grande course vélocipédique Tourcoing-Béthune, subventionnée par la ville, le concert de la place Thiers n'aura pas lieu dimanche prochain 8 juillet, et sera remplacé par une exécution sur le kiosque de la Grande-Palce, où l'harmonie « La Fraternelle » se fera entendre de 4 heures à 6 heures de l'après-midi

NORD

MORT DE M. L'ABBE DUFOUR, A FOURNES. — Nous apprenons la mort de M. Erasme Dufour, curé de Fournes, décédé subitement, jeudi après-midi. Ses funérailles auront lieu, lundi, à 11 heures.

LE CRIME DE DOIGNIES. — Les gendarmes ont arrêté mardi matin, à Beaumetz-lez-Cambrai, le père de François Leblanc, nommé lui-même François Leblanc, âgé de 58 ans, qu'on accuse de complicité dans l'assassinat de Mlle Caron, et l'ont transféré à la prison de Cambrai.

LES VACANCES DANS LES ECOLES PUBLIQUES. — Les vacances commenceront dans les établissements d'enseignement primaire aux dates ci-après :

1. Le lundi 6 août : dans les écoles primaires supérieures ; dans les écoles élémentaires où seront ouverts des cours de vacances ; dans celles où il a été tenu des cours d'adultes l'hiver dernier ; dans celles où ont été organisées et où fonctionnent des œuvres complémentaires de l'école (associations, patronages, mutualités, sociétés de tir, etc.) ;

2. Le lundi 20 août : Dans les écoles élémentaires qui ne figurent pas parmi celles qui précèdent ; dans les écoles maternelles à une seule classe ;

3. Le lundi 1er septembre : Dans les écoles maternelles à plusieurs classes.

Elles finiront partout le 30 septembre.

PAS-DE-CALAIS

NECROLOGIE. — A Arras, le général de brigade en retraite Fulgence-Adolphe Petit.

MARIAGE. — A Boulogne-sur-Mer, M. Claude Crespel, petit-fils de M. Crespel-Tilloy, ancien maire de Lille, avec Mlle Gabrielle Crouy, fille de M. Emile

BELGIQUE

LE SENAT. — Séance du 6 juillet. — M. de Favereau dépose un projet approuvant les conclusions de la Conférence de la Paix.

M. de Smet dépose trois projets de lois : l'un met l'ancien Observatoire de Bruxelles à la disposition du prince Albert de Belgique ; un autre approuve une convention avec M. Montefiore au sujet de l'Institut d'électricité de Liège ; le troisième modifie la comptabilité de l'Etat.

BRUXELLES

LES BELGES EN CHINE. — BRUITS ALARMANTS. — Un correspondant particulier nous écrit :

Bruxelles, 6 juillet. — Les bruits les plus alarmants circulent depuis quelques jours à Bruxelles au sujet du sort de nos compatriotes en Chine. On disait entre autres choses, que le secrétaire de la légation belge aurait été tué par les Boxers.

Au ministère des affaires étrangères on déclare, en effet, qu'une dépêche est arrivée de Chine annonçant que notre attaché de légation, M. Merghelinck, d'Ypres, fils du commissaire d'arrondissement d'Ypres et neveu de M. le baron Hynderick de Teulengoet, conseiller à la Cour de Cassation, aurait été non seulement massacré, mais longuement supplicié.

Cette nouvelle donne de vives inquiétudes sur le sort du ministre belge, M. Joostens, fils de l'ancien sénateur d'Anvers.

Un maison importante de la place de Bruxelles a reçu aujourd'hui une dépêche annonçant que M. Merghelinck aurait été décapité. Le gouvernement belge a, paraît-il, fait parvenir aujourd'hui au père de la victime, qui habite Courtrai, cette triste nouvelle.

Nous donnons cependant cette nouvelle pour ce qu'elle vaut en espérant qu'elle sera controuvée.

ANVERS

LE XVIe FESTIVAL PERMANENT. — La ville d'Anvers organise cette année, son 16e festival permanent. Celui-ci est offert à toutes les sociétés de chant, de fanfare, d'harmonie ou de symphonie du pays et de l'étranger et aura lieu les dimanches de juillet, d'août et de septembre, ainsi que les 13, 14 et 15 août. Chaque société peut choisir, pour sa participation, le jour qui lui convient le mieux. La valeur des primes et médailles s'élève à plus de 7.000 francs. La première prime est de 1000 francs pour les sociétés et de 200 francs pour les directeurs. Les sociétés qui n'auraient pas reçu le prospectus sont priées de le demander par carte postale au bourgmestre de la ville d'Anvers.

TOURNAI

TRIBUNAL CORRECTIONNEL du 6 juillet. — UNE GRAVE AFFAIRE DE FRAUDE. — Dans le courant de l'année dernière, l'administration des douanes s'émut de ce fait qu'un représentant de commerce de Roulers, nommé Emile Muylle, tenancier d'un dépôt de vins et liqueurs de la maison Samarcq-Joveniaux, de Tourcoing, vendait des liqueurs en dessous des cours. Elle fit filer un de ses camions qui se rendait à Loers-France, et le 16 octobre cette voiture fut saisie par les douaniers devant le cabaret Piat, à Néchin. Le conducteur se voyant découvert, prit la fuite.

Le camion était à double fond et contenait 20 caisses de liqueurs. Pour connaître l'expéditeur et l'acheteur, les douaniers rendirent la bride aux chevaux. L'attelage s'arrêta de lui même à Tournai, rue de l'Ecorcherie, en face de l'auberge tenue par Piat François.

Les douaniers en bourgeois pénétrèrent dans l'écurie et découvrirent un tas de caisses semblables à celles que portait le camion confisqué. Les autorités prévenus, arrivèrent et procédèrent à l'interrogatoire des aubergistes. Ceux-ci déclarèrent que les caisses formaient un dépôt, alimenté par un nommé Alphonse, au nom d'un négociant de Roubaix, dépôt qu'il conduisait ensuite à Courtrai ou à Roulers.

Munis de ces renseignements, l'administration fit faire des perquisitions à Roulers, chez Emile Muylle, où rien ne fut découvert et chez le cabaretier Lefebvre où on trouva une vingtaine de caisses semblables aux premières. Les époux Lefebvre déclarèrent que ces caisses avaient été déposées chez eux par Emile Muylle. Le pot aux roses était découvert. Les caisses trouvées à Néchin, à Tournai et à Roulers furent confisquées ; il y en avait une centaine, pour une valeur de 3.500 francs.

L'affaire a eu son épilogue aujourd'hui devant le Tribunal correctionnel. Trois prévenus sont cités : 1. Samarcq Augustin, 41 ans, négociant en vins à Tourcoing ; 2. Muylle Emile et Louis, représentants à Roulers.

Samarcq fait défaut. Les frères Muylle, tout en reconnaissant être en relations d'affaires continues avec lui, déclarent qu'ils ignoraient complètement que Samarcq fraudait les marchandises qu'il leur adressait.

Le Tribunal acquitte les frères Muylle, mais condamne Samarcq Augustin à 6 mois de prison à 31.614 francs d'amende ou 3 mois de prison, à 3.161 fr. d'amende pour droits fraudés et valide la confiscation des liqueurs faite à Néchin, à Tournai et à Roulers.

WERVICQ

FETE MUSICALE ET MILITAIRE. — Une fête musicale et militaire aura lieu à Wervicq (Belgique) le dimanche 22 juillet. Pour tous renseignements s'adresser chez M. Jules Franchomme, capitaine des pompiers.

PECQ

UNE REUNION DU CONSEIL COMMUNAL. — Jeudi soir, à huit heures, le conseil communal s'est réuni dans la salle des délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. François Thiry, bourgmestre. Tous les membres étaient présents. L'ordre du jour ne comportait qu'une seule question : la nomination d'un fossoyeur. Sitôt après l'appel nominal, M. Desbonnet, secrétaire communal, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel est approuvé à l'unanimité. On procède ensuite à l'élection d'un fossoyeur en remplacement de M. Louis Ducoing, décédé. Pour l'obtention de cet emploi sept demandes ont été adressées à l'administration. C'est M. Gustave Detremmerie qui est désigné à ce poste par 5 voix contre 3 accordées à M. Léon Gallez et 1 à M. César Dupas.

Un conseiller, M. Devernay, parle incidemment du chemin de fer vicinal de Pecq à Lannoy dont il a été plusieurs fois question. Il demande à M. le bourgmestre de renouveler ses démarches auprès de M. Liebaert, le nouveau ministre des chemins de fer, afin de faire aboutir la concession. Le conseil approuve cette demande.

Après le vote d'une adresse de félicitations à L. L. M. M. le Roi et la Reine à l'occasion des fiançailles de S. A. R. le prince Albert avec Mme la duchesse Elisabeth de Bavière, la séance est levée à neuf heures.

CONSEIL COMMUNAL DE TOURNAI. — Séance du vendredi 6 juillet 1900. — Présidence de M. Carbonnelle, bourgmestre. Il est fait part au Conseil : 1. d'une lettre de M. Vandewoord qui remercie la ville de Tournai des funérailles grandioses qu'elle a faites à M. Bara, son oncle, et, 2. d'un avis par lequel M. Auguste Crombez d'Orcq, informe la Ville qu'il fera verser au Comité des crèches tournaisiennes une somme de 6.000 francs, égale au montant d'un legs fait par son père au dit comité et rejeté par décision administrative supérieure.

Le Conseil prend note de cet avis et en félicite M. Crombez.

Adresse aux Souverains. — A l'unanimité, le Conseil vote des félicitations à LL. MM. le Roi et la Reine, à l'occasion des fiançailles de S. A. R. le prince Albert avec Mme la duchesse Elisabeth de Bavière.

Bibliothèque publique. — Sur interpellation de plusieurs membres, la question de réouverture, le dimanche, pendant quelques heures, de la bibliothèque, sera étudiée.

Hôtel des Postes. — A la demande de M. Delrue, qui se plaint de l'état d'abandon des démolitions rue du Curé-Notre-Dame, l'échevin des travaux publics déclare que le projet de l'hôtel des postes est abandonné au ministère, mais que de nouvelles questions, entre autres le dégagement de la cathédrale, sont à l'étude.

Bureau de Bienfaisance. Budget de 1900. — Ce budget, qui se solde en dépenses par 280.773 fr. 06 et en recettes par 265.160 fr. 80, soit un déficit de 15.613 fr. 26, est adopté.

Caisse d'épargne. Compte de 1899. — Le bénéfice net est de 10.883 fr. 83 ; il sera versé au fonds de réserve qui at